

**Nombre de conseillers**

- En exercice :	23
- Présents :	19
- Ayant donné Procuration :	3
- Votants :	22
- Absent(s) excusé(s) :	3
- Absent(s) :	1

**OBJET**

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT  
MEDIATHEQUE ET UFCV**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 mars 2026 et que la liste des délibérations est affichée à la porte de la mairie en date du 9 avril 2026.

2026-23

L'an Deux Mille Vingt Six, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune d'ECOLE-VALENTIN étant réuni en mairie d'Ecole-Valentin, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Kadir YILDIRIM, le Maire.

Etaient présents : BARBOSA Coralie, BOITEUX Doriane, BOUVERET Martine, BUNEA David, CANAUX Sylvain, CHAPON Isabelle, COLOMBIER Stéphanie, FOTI Frédéric, GAUDIN Claire, GENESSEAUX Clément, GUEY Jean-Luc, JACQUINOT Corinne, JAILLOT Jacques, KOLMAYER Valérie, LAGOUTTE VERRIER Karen, LOUVEAU Hubert, MERGEN Maxence, NAJIB Nadège, TONNELIER Gilles, VOISIN Aude, YILDIRIM Kadir

Ainsi que Mme la secrétaire générale

Absents excusés : ANDREOSSO Brigitte ayant donné pouvoir à JACQUINOT Corinne, FOURCASSE Fabien ayant donné pouvoir à BARBOSA Coralie, COLOMBIER Stéphanie ayant donné pouvoir à BOITEUX Doriane.

Un scrutin a eu lieu, M. Maxence Mergen a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Un projet de convention a pour objet de formaliser un partenariat entre la Médiathèque municipale d'Ecole-Valentin, service de la commune d'Ecole-Valentin et l'UFCV.

Ce partenariat repose sur une volonté commune de :

- Favoriser l'accès des enfants à la culture, à la lecture et à l'imaginaire ;
- Encourager la découverte, la curiosité et la créativité ;
- Renforcer le lien entre les services de la commune à travers des projets partagés ;
- Proposer des temps d'échanges et d'animations adaptés aux rythmes et aux centres d'intérêt des enfants.

Le projet a pour objectifs :

- Favoriser la familiarisation des enfants avec la médiathèque et ses ressources ;
- Encourager la lecture-plaisir et la découverte d'univers variés (albums, contes, documentaires, BD, musique, cinéma, etc.) ;
- Développer des actions culturelles partagées en lien avec les projets pédagogiques de l'Accueil de loisirs ;
- Valoriser la médiathèque comme un lieu d'apprentissage, de détente et de découverte ;
- Renforcer la coopération entre les services de la commune autour de la culture et de l'éducation.

2026-23

A travers des actions qui pourront prendre les formes suivantes :

- Prêt de documents à l'Accueil de loisirs
- Animations régulières à la médiathèque, notamment les mercredis (participation aux animations programmées pour le public jeunesse) ;
- Accueils personnalisés sur des matinées pendant les vacances scolaires (médiathèque fermée), pour des temps de découverte, de lectures, ou d'ateliers adaptés ;
- Interventions ponctuelles de la médiathèque à l'Accueil de loisirs (lectures, jeux autour du livre, expositions mobiles, découverte de collections thématiques) ;
- Participation éventuelle à projets communs (expositions d'enfants, concours de lecture, création d'histoires collectives, etc.).

Le projet de convention est transmis en amont aux élus

**Délibération :**

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, approuvent les modalités de la convention et autorisent le maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de celle-ci.**

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours que dessus.  
Pour copie conforme.

Secrétaire de séance  
Maxence MERGEN



Le Maire,  
Kadir YILDIRIM

